

## Les solutions du PAREN aux problèmes du Burkina

« Le développement durable du Burkina se fera par la restauration de nos valeurs culturelles et l'instauration d'une économie populaire au moyen de l'actionnariat populaire, l'agriculture étant la locomotive du train de ce troisième modèle de développement à visage humain» (BADO)

### I- Culture : " il ne faut pas confondre l'ancien et le vieux" (Cocteau)

#### I-1 : Protection des valeurs Culturelles

- 1) criminaliser l'homosexualité, l'animalité, le mariage de personnes de même sexe, les profanations de tombes, la fabrication et le commerce de poisons mortels et condamner sévèrement les auteurs et les complices de meurtres rituels ;
- 2) promouvoir, par voie de législation, les interdits et les tabous concourant au respect de la dignité native de l'Africain ;
- 3) opérer une retenue sur le salaire des travailleurs des secteurs modernes au profit de leurs parents abandonnés à la mendicité ;
- 4) en milieu urbain, interdire la musique et tout autre loisir à proximité d'une maison en deuil ;
- 5) **lever un impôt de solidarité égal au centième du revenu mensuel individuel pour alimenter un fonds national d'aide aux fous, aux enfants et aux vieillards abandonnés ou sans famille ;**
- 6) promouvoir les arts et les lettres en réorientant la SNC, le FESPACO, le SIAO, en créant une maison d'édition, en primant périodiquement les meilleures œuvres littéraires et artistiques, en protégeant résolument les droits d'auteur et en soutenant financièrement les expositions ou productions de nos artistes à l'étranger ;
- 7) revaloriser la chefferie coutumière en définissant un statut des chefs coutumiers qui les exclut de la politique pour les intégrer dans les organes délibérants ou consultatifs locaux (ex : des représentants de droit de la chefferie dans les conseils municipaux et départementaux, dans les programmes, projets et plans de développement et en accordant aux " grands chefs " les moyens de leur représentativité séculaire, comme par exemple, une indemnité de fonction, des frais d'entretien des palais).

#### I-2 : Protection de la famille, de l'enfant et de la femme.

- 1) régler strictement l'avortement et sanctionner sévèrement les avorteurs clandestins ;
- 2) encourager la limitation des naissances ;
- 3) responsabiliser les parents vis-à-vis de l'éducation et de la surveillance de leurs enfants mineurs ;
- 4) anéantir les trafiquants de drogue et d'enfant, singulièrement des jeunes filles ;
- 5) renforcer le contrôle de la fréquentation des débits de boissons par les mineurs de moins de 16 ans ;
- 6) réprimer les comportements, attitudes et tenues provocateurs des jeunes filles en public et combattre la prostitution et tout travail du sexe ;
- 7) bannir le mariage forcé, l'excision, le lévirat, les violences faites aux femmes ;
- 8) interdire l'accaparement des biens du mari décédé par ses frères aux dépens de la veuve et des orphelins ;
- 9) favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité politique et administrative, à la succession foncière et aux micros crédits.

## II - Politique : "les cités et les royaumes ne sont jamais mieux administrés que lorsque les gens intelligents sont au gouvernement" (Léon XII)

## **II-1 : Libertés publiques**

- 1) restaurer l'autorité de la loi (ex : mendicité sur la voie publique, pharmacies ambulantes, bruitages et vacarmes, code de la route, etc.) ;
- 2) réformer le CSI dans sa composition et dans ses attributions ;
- 3) éditer un code des droits et des devoirs des citoyens, inspiré des valeurs culturelles et comprenant une loi relative aux droits et devoirs communs à tous les citoyens, des lois relatives aux droits et aux devoirs spécifiques de l'enfant, de la femme, de l'homme, des anciens, des communicateurs, des éducateurs .

## **II-2 : Partis politiques**

- 1) régler de façon draconienne la création des partis politiques (obligation d'implantation dans toutes les régions, de se conformer strictement à la loi relative à la création des partis, de se prévaloir d'une doctrine et ou d'un programme de gouvernement clair, cohérent et crédible, nécessité pour les premiers responsables d'avoir les capacités morales et intellectuelles requises, interdiction des duplications doctrinales ou des programmes) ;
- 2) favoriser la diffusion des programmes et messages des partis ;
- 3) contrôler le fonctionnement statutaire des partis ;
- 4) régler le financement privé des partis.

## **II-3 : Elections**

- 1) instituer un suffrage universel à plusieurs degrés, pour une démocratie réelle, peu coûteuse et hors des fraudes comme suit : la commune (autonomie administrative et financière) et le village (autonomie administrative) élisent au suffrage universel direct leurs conseillers municipaux et villageois qui désignent leurs maires ou délégués du village ; les conseillers municipaux et villageois désignent en leur sein des représentants au conseil départemental et élisent les conseillers provinciaux qui élisent à leur tour le gouverneur de province ; les conseillers municipaux, villageois et provinciaux élisent les conseillers nationaux ( ex députés) de la province ; les conseillers provinciaux du pays élisent le Président du Faso (voir infra, Gouvernement, 5) ;
- 2) interdire les achats de conscience pendant les campagnes électorales ;
- 3) sanctionner sévèrement et rapidement les fraudes électorales ;
- 4) confier le règlement des contentieux électoraux nationaux à un Conseil National Electoral (CNE) composé de représentants de la majorité, de l'opposition, de la société civile, présidé par un magistrat du Conseil Constitutionnel approuvé par les autres représentants et statuant en la forme juridictionnelle.

## **II-4 : Gouvernement**

- 1) réduire le nombre de ministères à 25 au grand maximum ;
- 2) publier les biens des membres du gouvernement avant et après leur mandat ;
- 3) publier les salaires et les avantages sociaux des membres du gouvernement ;
- 4) assurer la stabilité des fonctions de secrétaire général de ministère ;
- 5) faire élire le Président du Faso par tous les conseillers provinciaux du pays réunis dans la capitale sous la dénomination de convention nationale.

## **II-5 : Parlement**

- 1) soumettre les candidatures à la députation à des conditions de moralité et de niveau d'instruction (BEPC au moins) ;

- 2) remplacer l'Assemblée Nationale par un Conseil National dont les membres (conseillers nationaux à la place de députés) sont élus, dans le cadre de chaque province (devant correspondre à une entité socio-culturelle), par tous les conseillers villageois, municipaux et provinciaux réunis au chef lieu de la province sous la dénomination de Convention Provinciale ;
- 3) limiter les avantages du conseiller national (ex député) à son salaire professionnel désormais pris en charge par l'Etat, au soutien de l'Etat à l'acquisition de son véhicule, aux indemnités de session et à une dotation d'essence conséquente ;
- 4) accroître les missions parlementaires d'information des citoyens, les commissions d'enquêtes, le contrôle des services publics et para-publics.

## **II-6 : Justice**

- 1) dépolitiser la magistrature ;
- 2) spécialiser les magistrats et instituer notamment un corps de magistrats administratifs ;
- 3) faire respecter scrupuleusement l'autorité de chose jugée en assurant l'exécution des décisions rendues ;
- 4) sanctionner de façon dissuasive les avocats et les huissiers exploités de la veuve et de l'orphelin ;
- 5) rehausser le statut social des magistrats ;
- 6) supprimer les maisons d'arrêt et de correction (les prisons) et les remplacer par des camps de travaux d'intérêt national (reboisement, retenues d'eau, entretien des routes et pistes de brousse, etc.) ;
- 10) faire un referendum populaire sur la peine de mort.

## **II-7 : Défense nationale**

- 1) constituer un "noyau" d'une armée d'élite de deux à trois mille gradés pour encadrer une armée populaire par un service militaire obligatoire et le recyclage périodique des appelés ;
- 3) inculquer au militaire la conscience citoyenne et le principe de légalité ;
- 4) inscrire dans le code des armées le devoir de désobéissance en cas d'ordre manifestement illégal (ex : ordre donné de tuer une personne hors condamnation judiciaire) ;
- 5) sanctionner sévèrement les abus extravagants de pouvoir des supérieurs sur les subordonnés, notamment de sexe féminin ;
- 6) améliorer constamment la couverture sociale du militaire et des membres de sa famille (solde, santé, logement, sécurité sociale, retraite) ;
- 7) équiper l'armée au moyen d'autorisations de programme ;
- 8) développer la formation, la spécialisation et le perfectionnement des gradés ;
- 9) organiser, à l'occasion du 11 décembre, de grands défilés militaires provinciaux tournants pour allumer et entretenir la flamme du patriotisme des jeunes ;
- 10) sanctionner tout militaire qui utilise les moyens de l'armée (véhicule, arme, etc.) pour régler dans la violence un conflit personnel avec un civil.

## **II-8 : Diplomatie**

- 1) défendre énergiquement les intérêts nationaux à l'étranger ;
- 2) s'opposer farouchement à toute immixtion dans les affaires intérieures du Burkina et s'interdire toute immixtion dans celles des autres pays ;
- 3) traiter d'égal à égal avec tous les Etats du monde et appliquer à la lettre le principe de la réciprocité ;
- 4) inviter les bailleurs de fonds, donateurs et prêteurs, à faire suivre et contrôler l'utilisation des aides allouées ;

- 5) maîtriser les flux migratoires et inciter fiscalement les expatriés à investir au pays ;
- 6) rechercher la Fédération Africaine dans l'immédiat.

### **III- Administration : "toute entreprise administrative est vouée à l'échec sans l'opinio necessitatis préalable des administrés"(BADO)**

#### **III-1 : Décentralisation**

- 1) découper le territoire national en provinces, la province (collectivité décentralisée) en départements, le département (circonscription administrative) en communes ou villages, la commune étant une collectivité décentralisée et le village jouissant seulement d'une autonomie administrative ;
- 2) désigner exclusivement des administrateurs (au sens de personnes ayant les qualités requises pour les tâches d'administration) à la tête des collectivités ;
- 3) étendre les compétences des collectivités locales au domaine économique (création de régies commerciales pour combattre l'usure en cas de besoin, magasins témoins, silos à grains pour prévenir les disettes et les soudures) et fiscal (centimes additionnels, taxes locales).

#### **III-2 : Service public**

- 1) faire respecter les normes de création des services publics , la neutralité du service public et l'égalité des citoyens devant le service ;
- 2) renforcer le contrôle des agents par le Conseil Supérieur de la Déontologie et de la Discipline (voir infra, fonction publique, 5) ;
- 3) nommer les responsables des services suivant le seul critère de la compétence ;
- 4) supprimer les services publics à faible coefficient de rentabilité (ex : Conseil Economique et Social, Médiateur du Faso, etc.) ;
- 5) mettre fin aux duplications des services.

#### **III-3 : Fonction publique**

- 1) instituer une fonction publique mi de carrière, mi de métier en plaçant la titularisation, non pas à la fin du stage (qui prouve seulement la capacité professionnelle et non morale de l'agent !), mais à la fin de l'engagement décennal ;
- 2) créer trois bulletins de notes (un pour le personnel chargé des fonctions de direction, un pour le personnel des hiérarchies A et B, un pour le personnel des hiérarchies C D et E ), définir des critères pour chaque catégorie de personnel (exemple pour le personnel de direction : compétence, aptitude à diriger, sens de l'organisation, comportement), éclater chaque critère en plusieurs éléments d'appréciation quantifiables, mesurables et contrôlables ( exemple, pour le critère de compétence, les éléments d'appréciation sont : maîtriser les techniques, règles et procédures requises dans son domaine d'activité, savoir définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre , avoir l'esprit d'innovation et de créativité) ;
- 3) fédérer les écoles de formation professionnelle (ENAM, ENP, END, ENAREF) en créant un Institut National de Formation et de Perfectionnement (INFP) qui assurerait les tronc communs des cycles A et B de toutes les sections, les écoles sectorielles se chargeant de la spécialisation de tous les cycles ;
- 4) concevoir les programmes de formation sur mesure, selon l'approche par compétence ;
- 5) créer un Conseil Supérieur de la Déontologie et de la Discipline (CSD) pour contrôler (par sa section investigation), sanctionner et traduire en justice (par sa section disciplinaire) les agents coupables de faute ;
- 6) institutionnaliser les négociations salariales entre syndicats et gouvernement.

### III-4 : Sécurité

- 1) combattre la corruption et l'impunité qui incitent au banditisme ;
- 2) assurer une formation spécialisée aux policiers et aux gendarmes ;
- 3) clarifier la compétence ratione materiae et ratione loci de la police et de la gendarmerie ;
- 4) faire respecter le policier et le gendarme dans l'exercice de leurs fonctions ;
- 5) rendre obligatoire le port d'un badge pour tout policier, gendarme, douanier, forestier en service ;
- 6) doter la police et la gendarmerie de moyens consistants grâce à des autorisations de programme ;
- 7) motiver substantiellement le policier, le gendarme, le forestier, le sapeur-pompier et le douanier.

**IV Economie : "le capitalisme privé du libéralisme fonde une société d'exploitation cruelle et d'inégalités criardes ; le capitalisme d'Etat du socialisme fonde une société d'oppression et de négation de la dignité native de l'homme ; les deux modèles sont en crise. Seul le capitalisme populaire du communautarisme africain peut fonder une société vraiment humaine, une société de liberté et de solidarité" (BADO)**

### IV-1 : Agriculture

- 1) faire des aménagements hydro-agricoles sur toute l'étendue du territoire (8000 villages, 8000 retenues d'eau) grâce aux travaux d'intérêt national (voir supra, justice, 8) et y installer, en préfinançant motos-pompes et tracteurs, les jeunes par Communauté de Production Agro-pastorale de 20 à 30 membres ;
- 2) Accroître les aménagements agricoles et pastoraux ;
- 3) favoriser la motorisation de l'agriculture ;
- 4) **réduire les coûts et les procédures d'acquisition par les particuliers des titres d'occupation et d'exploitation des terrains à vocation sylvo-agro-pastorale;**
- 5) règlementer la colonisation interne et interdire la divagation des animaux dans les zones de production céréalière ou maraîchère ;
- 6) spécialiser les zones de production agricole et maraîchère et introduire de nouvelles cultures (café, cacao, vigne, cola, etc.) ;
- 7) assurer l'écoulement des produits agro-pastoraux par une flotte commerciale de 2 à 3 bateaux-cargos acquis par l'actionnariat populaire et ou **leur transformation par des entreprises communautaires ;**
- 8) déployer et soutenir les organisations paysannes et faire **des chambres d'agriculture de véritables cadres d'appui à la professionnalisation de ces organisations ;**
- 9) assurer la sécurité alimentaire par la création de silos à grains (voir supra, décentralisation, 5) et **de coopératives d'achat et ou de vente pour protéger les producteurs et les consommateurs contre les commerçants véreux ;**
- 10) rationaliser la gestion du Fonds d'Investissement Local (FIL) et du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) ;
- 10) développer l'alphabétisation de masse.

### IV-2 : Industrie

- 1) réserver au peuple, et non aux individus ou à l'Etat, la propriété des entreprises industrielles ou commerciales dépassant la maîtrise individuelle ou familiale ;
- 2) organiser l'actionnariat populaire qui fera du peuple le propriétaire et du capitale et du travail, d'où la résolution historique de l'antagonisme entre le capital et le travail, la synthèse féconde de 1789 et 1917 ;

- 3) fixer le montant de l'action à un prix abordable pour la paysannerie, le nombre d'actions par personne étant fixé en fonction des revenus individuels ;
- 4) instituer un Conseil National du Développement Communautaire (CNDC), indépendant du gouvernement, chargé de collecter l'épargne nationale (et étrangère), de créer les entreprises communautaires sur avis du gouvernement, d'en nommer les responsables, de rendre compte au peuple et aux actionnaires étrangers, de distribuer les dividendes ou de réinvestir les bénéfices avec l'accord des actionnaires ;
- 5) recourir aux technologies simples et adaptées (des pays asiatiques émergents par exemple) et aux unités industrielles à haut coefficient de main d'œuvre.

#### **IV-3 : Artisanat**

- 1) assurer la formation professionnelle des artisans ;
- 2) inciter les artisans à constituer des sociétés en participation ;
- 3) faciliter l'accès des artisans au crédit
- 4) créer une Agence de promotion des petites unités artisanales individuelles ;
- 5) régler et développer le crédit-bail.

#### **IV-4 : Commerce**

- 1) rationaliser le secteur informel ;
- 2) régler chaque branche ou secteur d'activités commerciales ou de prestation de services ;
- 3) imposer une carte professionnelle à tout commerçant ou prestataire de service ;
- 4) inciter les commerçants de biens ou marchandises donnés aux importations groupées ;
- 5) anéantir la fraude et la corruption dans le secteur commercial.

#### **IV-5 : Fiscalité**

- 1) lister, par province, tous les contribuables et établir, au niveau national, un tableau général des imposables ;
- 2) donner des dates-butoirs pour s'acquitter de ses impôts, taxes ou redevances ;
- 3) réprimer de façon dissuasive les fraudes fiscales et autres évasions fiscales et cultiver le civisme fiscal ;
- 4) motiver les percepteurs d'impôts ;
- 5) relever le niveau de taxation des immeubles de luxe suivant les apparences extérieures ;
- 6) réviser les codes des impôts, des douanes et des domaines ;
- 7) rétablir, à un niveau symbolique, la vignette auto-moto pour soutenir les élèves et étudiants.

### **V- Social : " la société est le moyen de défendre et d'aider l'homme dans l'exercice légitime de ses droits "(PIE XII)**

#### **V-1 : Santé**

- 1) instituer un carnet familial de santé obligatoire ;
- 2) assurer la gratuité des soins pour les indigents, pour les quatre premiers enfants d'un même père et pour les soins d'urgence;
- 3) développer le système d'assurance santé et encourager les mutuelles de santé ;
- 4) faire de l'hygiène et de la vaccination, la priorité en matière de médecine préventive et combattre particulièrement la malpropreté et les nuisances en milieu urbain ;
- 5) régler efficacement les cliniques privées et les contrôler régulièrement ;
- 6) mettre fin aux pharmacies ambulantes (voir supra, libertés publiques, 1) ;

- 7) développer et intégrer la pharmacopée traditionnelle dans le système national de santé en répertoriant les guérisseurs attestés et en les motivant socialement et financièrement ;
- 8) soutenir les agents de santé voulant s'installer à leur compte ;
- 9) développer la prévention en créant dans chaque province une Equipe Mobile de Prévention Sanitaire (EMPS) ;
- 10) **contrôler les conditions de fabrication et de distribution des alcools locales ainsi que des aliments offerts sur la voie publique ;**
- 11) encourager la pratique régulière du sport individuel et collectif ;
- 13) taxer conséquemment l'alcool et le tabac importés ainsi que tous les produits cosmétiques et de luxe en vue de contribuer au financement de la santé ;

## V-2 : Education

- 1) rendre l'école primaire obligatoire ;
- 2) instituer deux filières parallèles de formation (**enseignement général** réservé aux personnes publiques et aux communautés religieuses, **enseignement professionnel** ouvert au privé fiscalement motivé, permettant le passage de la première à la seconde et donc d'éviter les déchets et le chômage) ;
- 3) définir la finalité de l'école et les valeurs qu'elle doit véhiculer et inclure ces valeurs et le civisme dans le programme d'enseignement ;
- 4) restaurer le statut social de l'enseignant du primaire, son autorité, son pouvoir disciplinaire sur les écoliers ;
- 5) reformer les conditions d'obtention des diplômes (CEP, BEPC, BAC) et d'entrée en cycle supérieur (ex : le certificat et l'entrée en classe de sixième sont obtenus à partir d'une moyenne générale calculée sur la base de la moyenne des compositions des six dernières années et de la moyenne du certificat organisé sur tout le territoire national ; les écoliers n'ayant pas obtenu cette moyenne générale ou redoublent ou rejoignent un centre de formation professionnelle correspondant au niveau de l'enseignement primaire (ex : Centre de Formation de Jeunes Agriculteurs) ; la formation terminée, ils sont placés dans les aménagements hydro-agricoles (voir supra, Agriculture, 1) ;
- 6) accorder la bourse (scolaire, universitaire) aux élèves et étudiants ;
- 7) inciter fiscalement à la création d'internats par les collectivités locales, les associations privées et les communautés religieuses ;
- 8) exercer un contrôle rigoureux sur les établissements privés d'enseignement (création, corps enseignant, programme, volumes horaires, évaluation, etc., etc.) ;
- 9) développer les infrastructures universitaires au moyen d'autorisations de programme et les déconcentrer.

## V-3 : Transports

- 1) **nationaliser Air Burkina, Sitarail et Sotraco ;**
- 2) verbaliser systématiquement les véhicules circulant sans freins, sans feux, sans assurance, sans visite technique, etc. ;
- 3) plomber les véhicules de transport en commun interurbain (90 km/heure au maximum) ;
- 4) entretenir les axes routiers importants avec un Fonds alimenté par les produits des péages ;
- 4) mettre fin aux avenants dans les contrats de goudronnage des routes et appliquer à la lettre le principe de la responsabilité décennale en matière de travaux publics ;
- 6) soumettre les motos à l'obligation d'assurance ;
- 7) créer des têtes de taxi en milieu urbain pour éviter les risques divers et troubles de la circulation causés par le comportement des taxis.

## V-4 : Sports et loisirs

- 1) encourager le sport (voir supra, Santé, 11), notamment le cyclisme, la course, le foot, la lutte traditionnelle, la gymnastique, les arts martiaux ;
- 2) développer les équipements socio-éducatifs au niveau des collectivités locales avec l'appui de l'Etat ;
- 3) doter progressivement chaque village d'une maison des jeunes et de la culture et chaque chef lieu provincial d'un musée des arts traditionnels (cuisine, habillement, armement, musique, ameublement, etc.) ;
- 4) suspendre la chasse pendant une période exceptionnelle donnée en vue de favoriser la régénération des espèces ;
- 5) développer le tourisme interne en créant, par l'actionnariat populaire, des hotels sur les sites touristiques du pays, les frais de séjour des travailleurs nationaux étant payés par des retenues étalées au niveau de leur employeur .

#### **V-5 : Ville, voirie, habitat**

- 1) adopter le projet " Ville pilote de moyenne importance " (50000 habitants au maximum) pour éviter les mégalofoles qui favorisent le crime et la massification dans l'anonymat ;
- 2) créer des bornes – fontaines dans les quartiers défavorisés;
- 3) clôturer les cimetières, les parceller et les entretenir au moyen d'une petite taxe d'inhumation ;
- 4) éradiquer la mafia autour des lotissements ;
- 5) vulgariser les latrines publiques ;
- 6) mettre le revêtement des trottoirs à la charge exclusive des riverains en zone commerciale et des ambassades ou organisations internationales et à la charge de la commune et des riverains en zone d'habitation simple ;
- 7) paver ou damer à la latérite les voies secondaires;
- 8) faire respecter les obligations des riverains des voies publiques (propreté de la portion de la rue contiguë à leur habitation, nettoyage des caniveaux, etc.) ;
- 9) créer, par l'actionnariat populaire, une banque de l'habitat à vocation sociale ;
- 10) régler l'intermédiation immobilière ;
- 11) encourager la production et l'utilisation de matériaux locaux de construction.

#### **V-6 : Environnement**

- 1) confier la lutte contre les feux de brousse aux conseils villageois et aux délégués de village et **instaurer un prix du village le plus écologique** ;
- 2) **planter des arbres le long des routes et des rues** ;
- 3) détourner, au moyen du SND et d'autorisations de programme, le cours du Mouhoum vers Koudougou et Ouagadougou ;
- 4) **réglementer l'occupation des terres boisées à des fins d'exploitation agropastorale** ;
- 5) recycler les sachets en plastique et **encourager la production de sachets bio-dégradables** ;
- 6) **interdire la circulation des véhicules polluants.**

#### **Conclusion**

Comme ces forêts en décomposition qui offrent les ors les plus flamboyants et les senteurs les plus fortes, le Burkina décadent offre au monde une fausse image d'un pays de la paix et de la joie de vivre ; mais jusqu'à quand ?



